



1 Réglementation

- Chaque entreprise ou administration est **responsable** de la gestion des déchets qu'elle produit et/ou détient, **jusqu'à leur élimination ou valorisation finale**.
- Elle doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation.


legrand

 En savoir plus sur
la réglementation
sur les D3E

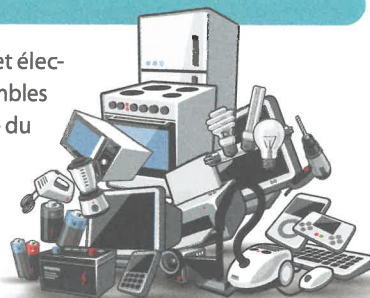

Liste des D3E

2 Prise en charge des déchets D3E

DEEE ou D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques, y compris tous les composants, sous-ensembles et produits consommables faisant partie intégrante du produit au moment de la mise au rebut.

Deux grandes familles

- Équipements ménagers
- Équipements professionnels



3 Signalétique des consignes de tri

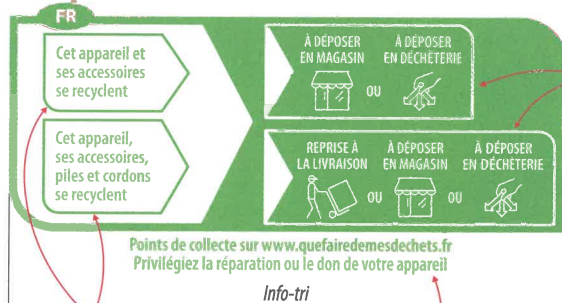
Depuis le 1^{er} janvier 2022, la réglementation sur l'information des consommateurs sur les règles de tri a évolué : il est obligatoire de faire figurer sur les emballages le **logo Triman** et l'**info-tri**.

Pour les produits recyclables avec collecte séparée : piles et accumulateurs, lampes, panneaux photovoltaïques



Signalétique

Instructions relevant du droit français


 Consignes de tri
(2 exemples)

Produit concerné par la consigne de tri (2 exemples)

Informations additionnelles à la zone des consignes, variables selon les filières

L'essentiel

- **Tous les produits électriques et électroniques** sont concernés par des obligations de recyclage encadrées par des directives européennes.
- **Recyclez !**

